

Allocation Erasmus+ pour la mobilité étudiante en 2020-21

Groupe	Pays de destination	Montants par mois, déterminés par l'ECAM SE selon les règles de l'Agence Erasmus	Durée de mobilité subventionnée* :
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	Etudes : 370€ Stage : 520€	AEE : 8 mois SEE : 4 mois Stages** : de date à date
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	Etudes : 320€ Stage : 470€	AEE : 8 mois SEE : 4 mois Stages** : de date à date
G3	République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	Etudes : 270€ Stage : 420€	AEE : 8 mois SEE : 4 mois Stages** : de date à date

* la durée du séjour est une estimation, si la durée réelle est inférieure aux mois subventionnés, le montant de la bourse se réduit en conséquence, si elle est supérieure le montant sera plus élevé.

**Les stages ECAM 3 ne sont pas éligibles car leur durée est en dessous des 2 mois obligatoires

La différenciation des bourses devra être opérée selon les paramètres suivants :

- Ecart minimum de 50 € entre chacun des 3 groupes de pays
- Obligation de verser le même montant de bourse pour les étudiants associés à un même groupe
- Ecart fixe de 150 € entre les mobilités d'études et de stage associées à un même groupe

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus+ spécifique, en complément de leur bourse de mobilité, qui prendrait en charge les frais supplémentaires engendrés par leur séjour en Europe (jusqu'à 100% des frais réels encourus). Pour plus d'informations, veuillez suivre le lien suivant : <http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-handicap>